



D.2021.06.02.1.2.24

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Juin 2021

1 - 3^{EME} LIGNE DE METRO - LIGNE AÉROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.2 - MARCHES-CONVENTIONS-FONCIER

**1.2.24- 3^{ème} Ligne de Métro – Bulletin indemnitaire M3 AA3M 00773 00001 : prise en charge
déménagement et assurance - parcelle cadastrée 805 AE 184**

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS- EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (Mme Traval-Michelet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique			X
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-24-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3ème Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3ème Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération dont une mise en service fin 2025.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3ème Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par délibération D.2020.09.23.1.14 du 23 septembre 2020, le Comité Syndical a approuvé la signature du protocole valant éviction commerciale des parcelles cadastrée CE 187 et CE 188 Lots 1 et 5.
- Par délibération D.2021.02.10.1.65 du 10 février 2021, le Comité Syndical a approuvé la signature de l'acquisition de la parcelle cadastrée 805 AE 184.

Suite à la vente de l'appartement situé sur la parcelle cadastrée 805 AE 184, xxxxxxxxxxxxxxxxx, les propriétaires ayant trouvé un nouveau bien doivent procéder à leur déménagement. L'entreprise CHICHE a été retenue pour un montant de 8 390,00 € TTC.

Les propriétaires ont également transmis l'appel à cotisation de leur quote-part de l'assurance immeuble concernant les parties communes de leur copropriété pour un montant de 200,82 € TTC.

Fournisseur	Montant (€ HT)
CHICHE	8 390,00 €
Quote-part assurance	200,82 €
TOTAL	8 590,82 €

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse] n'ont pas pris part au vote :

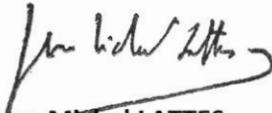
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes et la signature du bulletin indemnitaire exercée sur la copropriété de la parcelle cadastrée 805 AE 184, xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, ainsi que le montant indemnitaire de 8 590,82 €TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Bulletin indemnitaire

N°2020-M3-AAM3-00773-00001

AAM03/00773/00001

ENTRE LES SOUSSIGNES :

TISSEO INGENIERIE, société publique locale, agissant en qualité de Maître d'Ouvrage au nom et pour le compte de TISSEO COLLECTIVITES, dont le n° SIRET est 408 370 740 000 24, domiciliée au 21 Boulevard de la Marquette – BP 10416 – 31004 TOULOUSE CEDEX 6, représentée à la présente par son Directeur général adjoint, Monsieur Nicolas DELPECH
Ci-après dénommé « le bénéficiaire »

ET

ARTICLE 1 – PREAMBULE

L'appartement occupé par les époux [REDACTED] de type T4/5, les propriétaires, se trouve dans l'immeuble sis [REDACTED], lequel est situé dans l'emprise du projet de troisième ligne de métro de l'agglomération toulousaine, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 7 février 2020. La démolition programmée courant 2021 nécessite de procéder à l'acquisition de leur bien sachant que les époux LEGROS ont signé une promesse unilatérale de vente en date du 5 janvier 2021.

Les époux [REDACTED] ayant trouvé un nouveau bien [REDACTED], ils doivent procéder à leur déménagement avant début décembre 2021.

Les époux [REDACTED] ont transmis 3 devis de sociétés de déménagement dont celui de l'entreprise CHICHE, d'un montant de 8 390,00 € TTC, correspondant au moins disant.

Les époux [REDACTED] ont transmis l'appel de cotisation de leur quote-part de l'assurance immeuble concernant les parties communes de leur copropriété pour un montant de 200,82 €.

ARTICLE 2 – DETAIL DES PREJUDICES ET DES INDEMNITES

Nature du préjudice	Mode de calcul de l'indemnité	Total
Prise en charge de la prestation de déménagement pour le locataire	Suivant devis fourni : 8 390,00 € TTC	8 390,00 € HT sur présentation de la facture
Prise en charge de la quote part de l'assurance parties communes de l'immeuble	Suivant appel de cotisation de AXA Assurances et quittance des quote parts des 3 copropriétaires du représentant du Syndic bénévole de la Copropriété [REDACTED]	Quote part des époux [REDACTED] : 200,82 € TTC
TOTAL		8 590,82 € TTC

2

Sous réserve de son approbation par le prochain comité syndical de Tisséo Collectivités en juin 2020, cette somme sera versée sur le compte dont les références bancaires ont été transmises au maître d'ouvrage.

Fait en 3 exemplaires, à Toulouse, le 15/04/2021

Pour les époux L [REDACTED]



Pour TISSEO INGENIERIE
Nicolas DELPECH, Directeur Technique



Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après un devis concernant votre déménagement, ainsi que le détail de la prestation **SERVICE LUXE**.

	Eco	Eco +	Standard	Service+	Luxe
Demande de stationnement auprès de la Mairie					
Protection de votre mobilier sous couvertures des tableaux et miroirs					
Protection des literies sous housses individuelles à usage uniques					
Mise à disposition des fournitures d'emballage (cartons, adhésifs, etc.) <i>A retirer dans nos locaux</i>	✗				
Livraison au domicile des fournitures d'emballage (cartons, adhésifs, etc.)	✗	✗	✗		
DEMONTAGE ET REMONTAGE du mobilier non fixé aux murs/plafonds	✗				
Prise en charge de vos vêtements sur cintres dans des penderies	✗				
EMBALLAGE ET DEBALLAGE des objets fragiles (vaisselles, verreries, objets de décorations, tableaux, miroirs)	✗	✗			
EMBALLAGE des objets non fragiles (vêtements, livres et documents, ustensiles de cuisines)	✗	✗	✗		
DEBALLAGE des objets non fragiles	✗	✗	✗	✗	

Prestation qu'il vous reste à faire :

- Regroupement de vos objets et papiers personnels.
- Débranchement et/ou calage des appareils nécessitant l'intervention d'un spécialiste.

Afin de confirmer votre déménagement, vous devez nous faire parvenir :

- **Votre devis daté et signé** par courriel ou courrier postal.
- **Votre règlement d'arrhes d'un montant de 2 517.00 €** par chèque à l'ordre de CHICHE DEMENAGEMENT ou par virement bancaire en rappelant votre référence client à 5 chiffres.

IBAN : FR76 1005 7195 5200 0222 4360 150 BIC (Bank Identifier Code) - CMCIFRPP

- **Votre déclaration de valeur** complétée maximum 48 heures avant votre déménagement. Il vous appartient de nous indiquer sur la déclaration de valeur vos objets ou meubles dont la valeur individuelle est supérieur à 1000€. Les objets non listés seront réputés avoir une valeur unitaire inférieur à 1000€.

Cordialement.

PUGNERE Florent
Le service commercial
CHICHE DEMENAGEMENT
Téléphone : 05.62.11.77.77
Portable: 06 72 88 97 04
Email: florent.pugner@chiche-services.com

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-24-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Client n°	69626	Devis n°	81352/1	Date	26/03/2021	Validité	26/04/2021
Volume	81,7 m3	Distance	2 km	Nature	Urbain	Prestation	SERVICE LUXE

	Chargement				Livraison			
Période	Novembre 2021				Novembre 2021			
Adresse	FRANCE				FRANCE			
Téléphone								
Accès	Etage	2	Lieu	Appartement	Etage	rdc+2	Lieu	Maison
	Ascenseur	Non	Monte-meubles	Non	Ascenseur	Non	Monte-meubles	Non
	Passage fenêtre	Non	Transbordement	Non	Passage fenêtre	Non	Transbordement	Non
	Portage	Non	Stationnement	Oui	Portage	Non	Stationnement	Oui
	MM possible devant restaurant. Travaux lors de la visite. Vérifier acces							
	Nouvelle bouche métro à côté!				Décharger rdc et 1er etage escalier extérieur			
	MM ET camion côté parking ok							

Notre proposition forfaitaire	6 711.67 €
Garantie ARGENT	280.00 €
GARANTIE	
Vous avez opté pour une assurance ARGENT Votre déclaration de valeur doit nous être retournée une semaine minimum avant le déménagement, à défaut, notre responsabilité contractuelle est limitée à une valeur globale de 40 000.00 € et 150€ par objet.	
TOTAL HT	6 991.67 €
Montant TVA	1 398.33 €
Total TTC	8 390.00 €
30% d'arrhes à la commande, Solde à la livraison	2 517.00 €

En cas de difficultés non signalées (art. 1 des conditions générales) un supplément sera appliqué.
Tarifs en 1/2 journée : Monte-Meuble 296€ TTC - Main d'oeuvre 168€ TTC - Véhicule Léger 96€ TTC

Bon pour accord sur les conditions particulières ci-dessus et les CGV.

Fait à PORTET-SUR-GARONNE, le 07/04/2021
Signature du client:

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-24-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet: Règlement de l'assurance de l'immeuble

Madame,

Veillez trouver ci-joint la facture de l'assurance de l'immeuble.

Nous avons divisé celle-ci aux millièmes.

- Mr et Mme B [REDACTED] (405) : 267,53 €
- Mme C [REDACTED] (291) : 192,24 €
- Mr et Mme [REDACTED] (304) : 200,82 €

Mme Colozzi et moi-même avons envoyés nos chèques directement à l'assurance.

AXA DUFOUR & DUFOUR

22 Route de Castres

31130 Balma

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

[REDACTED]

APPEL DE COTISATION

AXA FRANCE IARD



04/12/20

AS

AS/AC/CNT0000010612909404/PTF0310492 44



OUVERTURE AGENCE :

LUN, MAR, MER, JEU, VEN : 09h-12h ; 14h-18h30

La cotisation de votre contrat IMM. COPROPRIETES PP n° 10612909404 arrive à échéance le 01/01/21.

Nous vous remercions d'effectuer votre paiement dans les 10 jours.

Vos agents généraux restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'indice d'échéance de votre contrat est de 99680

Votre situation a peut-être évolué depuis la souscription de votre contrat (notamment en cas d'occupation). Contactez-nous, nous pourrions faire ensemble le point de vos garanties.

Franchises catastrophes naturelles, montant légal qui prévoit :

Pour les biens à usage d'habitation, un minimum de 1520 EUR en cas de sécheresse et de 380 EUR dans les autres cas.

Pour les autres biens, 10% du montant de l'indemnité versée, par établissement et par événement, avec un minimum de 3050 EUR en cas de sécheresse et de 1140 EUR dans les autres cas. Toutefois, sera appliquée la franchise éventuellement prévue par le contrat, si celle-ci est supérieure à ces montants.

PERIODE DU 01/01/21 AU 31/12/21

Cotisation nette	519,63
Frais et taxes	74,71
Catastrophes Naturelles TTC	60,53
Défense-Recours TTC	5,72

MONTANT A REGLER : 660,59 EUR

Information relative au renouvellement ou à la non reconduction des contrats : voir au verso.

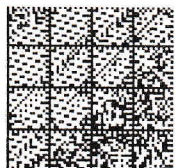
VOIR MODALITES DE REGLEMENT AU VERSO

En cas de modification ou d'absence de vos coordonnées bancaires, joindre un Relevé d'Identité Bancaire

CONTRAT N° : 0000010612909404

Montant en euros
660,59 €

TIPSEPA



AXA FRANCE 112020
TSA 90901
92897 NANTERRE CEDEX 9

Date :
Lieu :
Signature :

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter le compte de votre banque, vous autorisez AXA à prélever des instructions de paiement de votre banque. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-24-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception en préfecture : 03/06/2021

Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

AXA : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre

K1 K1C96R940018BK